

Financement de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les effets de la sécheresse

À moins d'agir rapidement en vue de créer un monde neutre du point de vue de la dégradation des terres, nous allons payer un prix élevé relativement tôt.



La désertification et la dégradation des terres sont rarement considérées comme un problème économique et la sécheresse est à peine considérée comme une catastrophe. Du fait que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des phénomènes lents et muets, ils progressent peu à peu, nous conduisant à sous-estimer leurs incidences socio-économiques.

Le prix de la désertification et de la dégradation des terres

On a calculé, dans le cadre de diverses études, que le «capital naturel» et les actifs de la planète, réseau de systèmes terrestres et aquatiques, produisaient l'équivalent de 33 à 72 billions de dollars É.-U. de biens et de services «gratuits» dont nous dépendons pour que l'économie mondiale fonctionne correctement. Selon les Principes d'un investissement responsable (PIR) et l'Initiative financière du PNUE, actuellement, le coût pour l'économie mondiale de la mauvaise gestion de l'ensemble des biens naturels s'élève à environ 6,6 billions de dollars É.-U. par an, ce qui équivaut à 11 % du produit intérieur brut mondial. Cette mauvaise gestion inclut la pollution des réserves d'eau, la perte de terres fertiles due à l'érosion des sols et à la sécheresse et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement imputable au déboisement et à une pêche excessive. L'évaluation du coût de la désertification et de la dégradation des terres tenant compte de facteurs tels que le manque de fixation des sols et du carbone est très variable. Il est urgent de procéder à une évaluation exhaustive pour obtenir des chiffres fiables.

Rentabilité d'une action immédiate

L'étude Stern sur l'économie du changement climatique (2006) a démontré de façon convaincante que le prix de l'inaction face à l'évolution du climat est nettement supérieur au coût d'une action. L'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (2010) a abouti à la même conclusion. Ainsi, ces rapports ont conduit à un dialogue international essentiel.

Selon une étude préliminaire récente (BMZ, 2011), le prix d'une action en matière d'agriculture est nettement plus faible que le prix de l'inaction dans plusieurs pays, dont l'Inde, le Kenya, le Niger et le Pérou. Lors d'une étude précédente, on a déterminé que le rapport coûts-avantages était 2,5 fois supérieur aux coûts (Université du Texas, 1992). Toutefois, malgré les avantages manifestes d'une action, de nombreux pays ne prennent actuellement pas de mesures proportionnées pour empêcher ou atténuer la dégradation des terres à une échelle suffisamment grande. Ces étapes sont les premières en vue d'une analyse mondiale exhaustive de l'économie de la dégradation des terres et de la valeur ajoutée par une exploitation durable des sols. Une telle analyse offrirait une excellente base pour évaluer l'importance du financement mondial nécessaire pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres.

Investissements et flux financiers

Lorsqu'on aura établi la différence entre le financement nécessaire et celui actuellement offert par toutes les sources, il faudra faire un effort encore plus grand pour rediriger les investissements traditionnels afin d'empêcher la dégradation des terres et de remettre en état les sols dégradés. Par exemple, une mise en œuvre sur le plan national portant sur les contraintes imputables au climat pourrait bénéficier de diverses possibilités de financement telles que le Fonds pour l'adaptation au climat et le Fonds vert pour le climat. Une mise en œuvre en synergie de la Convention sur la lutte contre la désertification et des conventions connexes de Rio – la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – pourrait accroître ces flux financiers. Les outils disponibles pouvant faire l'objet d'une interaction judicieuse comprennent les mécanismes financiers de la Convention, l'aide publique au développement, les politiques nationales, éventuellement les marchés du carbone et, dans certains cas, des ressources nouvelles et



supplémentaires. Ces outils de financement seront nécessaires pour mobiliser les investissements et les flux financiers voulus afin de combattre la désertification et la dégradation des terres.

Une priorité mondiale

Tous les ans, 12 millions d'hectares de terres de plus se dégradent dans les zones arides. Chose encore plus inquiétante, la dégradation des terres se produit à un rythme croissant dans les zones non arides. La nécessité d'agir maintenant à propos de la désertification et de la dégradation des terres est irréfutable. Mis à part son prix économique, cette dégradation est étroitement liée à notre incapacité de juguler le réchauffement de la planète, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique et d'atteindre les objectifs fixés en matière de santé et de pauvreté.

Financement de la gestion durable des sols

Les articles 20 et 21 de la Convention définissent les obligations des Parties en matière de financement et la structure financière, y compris les mécanismes visant à lutter contre la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse. Ils prévoient la création du Mécanisme mondial, qui vise à «accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers existants ... [et à] ... encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement touchés Parties, de ressources financières importantes» (texte de la Convention).

En 2002, les participants au Sommet mondial pour le développement durable ont demandé à l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de faire du Fonds un mécanisme financier de la Convention. L'Assemblée a répondu à cette demande en proposant à la Conférence des Parties de faire appel au Fonds pour jouer ce rôle, ce que les Parties ont accepté en 2003. À sa quatrième Assemblée, organisée en 2010, le FEM a confirmé cette décision en modifiant l'instrument du Fonds afin d'inclure la Convention sur la lutte contre la désertification parmi les conventions pour lesquelles il joue le rôle de mécanisme financier. En 2010, tenant compte de la haute priorité de la lutte contre la dégradation des terres et surtout contre la désertification et le déboisement, le FEM a accru de 30 % par rapport à la période financière précédente les crédits qu'il affectait à ce domaine d'intervention, qui sont passés à 405 millions de dollars É.-U. À ce jour, le Fonds a investi 438 millions de dollars É.-U. dans 94 projets et programmes de soutien de la gestion durable des sols dans le cadre de la lutte contre la désertification et le déboisement.

Détermination des résultats de la gestion durable des sols

Conformément à la Stratégie décennale de la Convention (2008-2018), les Parties sont convenues d'une approche plus stratégique, plus ciblée et plus mesurable de la mise en œuvre de la Convention. Des indicateurs des incidences mondiales de la gestion durable des sols, qui sont en cours de mise en place, permettront une évaluation beaucoup plus précise des répercussions de tels investissements par le biais de divers mécanismes financiers.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Le FEM accorde des subventions à des pays en développement et à des pays dont l'économie est en transition grâce:

- À des affectations nationales relevant du Système d'affectation transparente de ressources (STAR) – Au total, 144 pays remplissant les conditions requises ont reçu de l'argent au titre de trois domaines d'intervention: biodiversité, dégradation des terres et atténuation du changement climatique;
- Au financement d'activités d'appui – Il est prévu, en dehors du système STAR, que tous les pays remplissant les conditions requises obtiennent jusqu'à 150 000 dollars É.-U. pour des activités d'appui – et plus précisément pour l'alignement de leurs programmes nationaux d'action sur la Stratégie décennale de la Convention – et pour l'amélioration de leurs activités de communication de données;
- À une synergie avec d'autres programmes d'action environnementaux – Au titre du domaine d'intervention du FEM relatif à la dégradation des terres, 20 millions de dollars É.-U. ont été accordés au Programme d'incitation à la gestion durable des forêts et à la réduction des émissions issues du déboisement et de la dégradation des forêts (SFM/REDD+). Ces sommes sont disponibles pour les pays qui ont conçu des projets faisant appel à une partie de leurs ressources STAR pour améliorer la gestion des forêts;
- À des liens avec l'adaptation au changement climatique – Les pays remplissant les conditions requises qui lancent des activités de lutte contre la dégradation des terres (désertification et déboisement) peuvent bénéficier pleinement des fonds d'adaptation administrés par le FEM: le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds destiné aux pays les moins avancés et le Fonds pour l'adaptation. On trouvera de plus amples détails à l'adresse <http://www.thegef.org>.

Le Mécanisme mondial

Le Mécanisme mondial aide les pays en développement à faire des sols une priorité en matière d'investissements sur le plan national et international et leur donne des conseils spécialisés sur l'accès à des financements en faveur de la gestion durable des sols émanant de sources publiques et privées. Selon la Stratégie décennale de la Convention, le Mécanisme est tenu de recenser et d'étudier des sources novatrices d'argent et des mécanismes de financement afin de promouvoir la gestion durable des sols.

Dans le cadre de ces activités, le Mécanisme mondial a mis en place une stratégie intégrée de financement pour la gestion durable des sols. On trouvera de plus amples détails à l'adresse <http://global-mechanism.org>.

Ce bulletin a été réalisé en coopération avec :



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY
INVESTING IN OUR PLANET